



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 MAI 2022

DÉLIBÉRATION
N° 22/19

PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS AU TITRE DES MISSIONS FACULTATIVES :
CRÉATION D'UN TARIF POUR LA PRESTATION DE SENSIBILISATION AU
HANDICAP À L'OCCASION D'UN ÉVÈNEMENT

DATE DE CONVOCATION
Le 13 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAULT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAULT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Présente <i>Partie après le point 4</i>
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1 ^{er} Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Absent
M. Mathieu VSKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 2 ^{ème} Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 3 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Excusée	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Absente
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent

M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Présente*	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Absente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Absent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent*	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Absente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Présent*	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Excusée	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent

Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	9
Présents	17
Présents prenant part au vote	0
Pouvoir	3
Votants	18

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Sylvie VELIA	Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

La délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne n° 21.42 en date du 25 novembre 2021 fixant la participation des collectivités au titre des missions facultatives.

CONSIDÉRANT :

Que les collectivités de Seine-et-Marne développent de plus en plus leurs politiques santé et qualité de vie au travail pour leurs agents en mettant notamment en place des actions de communication comme des forums ou des journées de sensibilisation,

Qu'au cours de ces manifestations, les agents peuvent échanger lors de conférences / expositions et participer à des ateliers divers,

Que le contexte sanitaire et toutes ses conséquences sur l'organisation du travail a mis en exergue la nécessité de communiquer sur ces problématiques,

Que les collectivités souhaitent dorénavant que la thématique du handicap soit présente lors de ce type d'évènements, afin de lever les freins et les aprioris de l'ensemble du personnel mais également de créer un climat de confiance facilitant la déclaration, auprès des services ressources humaines, des agents reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi et la transmission de leurs justificatifs,

Qu'à ce titre, plusieurs communes de Seine-et-Marne ont sollicité la mission handicap pour animer des ateliers de sensibilisation au handicap lors de son prochain forum,

Que pour répondre à cette demande, la conseillère handicap et maintien dans l'emploi propose d'ajouter à la convention unique une nouvelle prestation de sensibilisation à l'occasion d'un évènement et qu'en fonction des besoins et des objectifs fixés par la collectivité, différents ateliers,

d'une durée de 15 à 20 minutes, répétés au cours de la journée, pourraient être mis en place pendant le forum ou l'évènement sur des thématiques comme par exemple :

- Une sensibilisation au handicap incluant les impacts au quotidien dans le cadre du travail et les bonnes pratiques ;
- La RQTH (reconnaissance en qualité de travailleurs handicapés) et ses avantages ;
- Une sensibilisation sur un handicap en particulier ;
- Des jeux de plateau à destination d'une population particulière de type « j'handimanage » pour les personnels encadrants,

Que l'objectif est toujours de sensibiliser, de démystifier le handicap et de libérer la parole au moyen notamment de la ludopédagogie (jeux, quizz, concours ...),

Que pour pouvoir proposer cette intervention, il conviendrait d'ajouter dans la convention unique, la possibilité de solliciter la mission handicap pour participer aux évènements de type forum, conférence, salon, organisés par les collectivités etc,

Et qu'il convient de proposer un tarif d'un montant de 280,00€ la demi-journée et 480,00€ la journée pour les collectivités affiliées et de 530,00€ la demi-journée et 790,00€ la journée pour les collectivités non affiliées.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE

De fixer le tarif de cette prestation au montant de 280,00€ la demi-journée et 480,00€ la journée pour les collectivités affiliées et de 530,00€ la demi-journée et 790,00€ la journée pour les collectivités non affiliées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 19 mai 2022

La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national
du Mérite



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : Le 20 mai 2022

Date d'affichage : Le 25 mai 2022